



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -  
-----

## COMPTE RENDU SUCCINCT

---

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 AVRIL 2014

---

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil quatorze, le quatre du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par  
Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie.  
Après installation du Conseil Municipal, **le Doyen d'Age de l'Assemblée, M. Charles SOUIED, préside la  
séance jusqu'à l'élection de M. Le Maire, Francis DELATTRE, qui prend ensuite la présidence.**

#### PRÉSENTS :

**Groupe Franconville Une Ambition Partagée** : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. BODIN –  
MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX – M. SOUIED – MME CRISTALLIN –  
M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – M. MONTOUT –  
MME DODIN – M. CELLIER – MME MERCHIE – M. CHANUDET – MME SENSE – M. CHENIN –  
MME BAUGÉ – M. DUBOURG – MME LE BERRE – MME MOSER – M. GAILLARD – MME  
GONZALEZ – M. FERNANDEZ – MME SAINTEN – M. LANDRY – MME DECOURTY –  
M. DE CARLI.

**Groupe Vivre à Franconville** : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI –  
MME COUSIN – M. QUIVRIN – M. LE DU – MME CHEVALIER.

**Groupe Faire Front pour Franconville** : M. MAYENOBE – MME CHAUVIÈRE.

**SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN.**

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents,  
formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la  
nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la  
majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

**M. DELATTRE** ouvre la séance en donnant communication de 4 démissions aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Liste « Une Ambition Partagée »** : M. François MARCHAND ;
- **Liste « Vivre à Franconville »** : M. Thierry BOURNONVILLE et Mme Marie-Christine CARINI. Mme Pascale EYSSIDIEUX, suivante de liste, ne souhaitant pas les remplacer, présente également sa démission.

Conformément aux articles L 2121-4 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise a été informé de ces démissions par lettre en date du 4 avril 2014.

En application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, les candidats venant immédiatement sur la liste après le dernier élu remplacent les candidats démissionnaires.

Les suivants de liste sont :

- **Liste « Une Ambition Partagée »** : M. Bruno DE CARLI ;
- **Liste « Vivre à Franconville »** : Mme Ghislaine CHEVALIER ; M. Yann LE DU.

### **QUESTION N° 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - MANDAT MUNICIPAL 2014-2020.** (M. DELATTRE, Maire sortant)

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner un Secrétaire de séance. Il est proposé que la benjamine de l'Assemblée délibérante soit désignée à ce poste. **Mme Alexandra SAINTEN** est élue à ce poste.

En qualité de Maire sortant, et conformément aux articles L.2121-2 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Francis DELATTRE** procède à l'installation du Conseil Municipal.

A l'appel de leur nom, chaque élu est appelé à répondre « PRÉSENT ».

1 – Charles SOUIED	14 – Jean-Hubert MONTOUT	27 – Joachim CELLIER
2 – Roger LANDRY	15 – Emmanuel ELALOUF	28 – Xavier MELKI
3 – Roland CHANUDET	16 – Henri FERNANDEZ	29 – Sandrine LE MOING née BOUTET
4 – Marie-Christine CAVECCHI née LEROUX	17 – Bruno DE CARLI	30 – Alexandra SAINTEN
5 – Francis DELATTRE	18 – Florence DECOURTY	31 – Jean-Claude QUIVRIN
6 – Monique MAVEL-MAQUENHEM née MAVEL	19 – Aida BAUGÉ née MACHADO	32 – Ghislaine CHEVALIER
7 – Alain VERBRUGGHE	20 – CRISTALLIN Anne	33 – Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO née CHARRIÈRES
8 – Mauricette MERCHIE	21 – Franck GAILLARD	34 – Cathie COUSIN
9 – Catherine MOSER née WIRQUIN	22 – Sabrina FORTUNATO née MAINGUY	35 – Samir LAMOURI
10 – Nadine SENSE née DELSARTE	23 – Grégory CHENIN	36 – Yann LE DU
11 – Claude BODIN	24 – Xavier DUBOURG	37 – Antoine RAISSÉQUIER
12 – Françoise GONZALEZ	25 – Claire LE BERRE née SPECK	38 – Jean-Luc MAYENOBE
13 – Laurie DODIN née POCHARD	26 – Eva HINAUX	39 – Françoise CHAUVIÈRE née LEYMONIE.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Francis DELATTRE**, déclare installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux, les membres proclamés par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du dimanche 30 mars 2014 et dans l'ordre du tableau déterminé par les articles L.2121-1 et L.2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales c'est-à-dire par la priorité d'âge et de suffrages obtenus.

Conformément à l'article L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Doyen d'âge des membres du Conseil Municipal – **M. Charles SOUIED** – est invité à prendre la présidence en vue de procéder à l'élection du Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne.

### **QUESTION N° 2 : ÉLECTION DU MAIRE**

**(M. SOUIED, Doyen de l'Assemblée)**

Conformément à l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour l'élection du Maire de la commune, les opérations de vote sont effectuées sous la Présidence du plus âgé des membres du Conseil municipal (article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) : il s'agit de **M. Charles SOUIED**, qui prend la présidence de la séance et procède à un appel à candidature pour le poste de Maire.

Au nom du Groupe « Franconville, Une Ambition Partagée », Mme CAVECCHI propose le nom de **M. Francis DELATTRE**. Sont désignés aux postes d'assesseurs, **Mme Sandrine LE MOING** et **M. Antoine RAISSÉGUIER**.

Les opérations de vote commencent, à bulletin scrutin secret et à la majorité absolue et les résultats sont ensuite proclamés.

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 30

**M. Francis DELATTRE est élu MAIRE de la commune de Franconville à la majorité absolue, par 30 voix.**

**M. DELATTRE** prend la parole pour remercier l'Assemblée.

M. RAISSÉGUIER et M. MAYENOBE, au nom de leur groupe, remercie les Franconvillois leur ayant apporté leurs votes.

### **QUESTION N° 3 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

**(M. DELATTRE, Maire élu).**

Après l'élection du Maire, le Doyen d'âge cède la présidence de la séance au Maire nouvellement élu.

Il y a alors lieu de déterminer le nombre des Adjointes au Maire, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% maximum de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est décidé de proposer le nombre de 11 Adjointes au Maire (ce nombre maximum ne pouvant excéder 11 pour la Commune de Franconville) soit 30% de 39 Conseillers municipaux.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention des groupes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE la création de 11 postes d'Adjointes au Maire.**

### **QUESTION N° 4 : ÉLECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE**

**(M. DELATTRE)**

Le nombre des Adjointes au Maire étant à présent fixé selon les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de la liste des Adjointes au Maire, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Charles SOUIED, assisté de Mme Sandrine LE MOING et de M. Antoine RAISSÉGUIER, procède à un appel à dépôt de listes.

Le Groupe « Franconville, une Ambition Partagée » dépose une liste. Aucune autre liste n'est présentée.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 30

A obtenu : **LISTE « Franconville, une Ambition Partagée »** : 30 voix.

**La Liste « Franconville, Une Ambition Partagée » a obtenu 30 voix, soit la majorité absolue des suffrages et est élue au 1<sup>er</sup> tour.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PROCLAME élue la LISTE DES ADJOINTS suivante :**

<b>LISTE « FRANCONVILLE, UNE AMBITION PARTAGÉE »</b>	
<b>Nom / Prénom</b>	<b>Rang</b>
<b>CAVECCHI Marie-Christine</b>	première adjointe
<b>BODIN Claude</b>	deuxième adjoint
<b>FORTUNATO Sabrina</b>	troisième adjointe
<b>VERBRUGGHE Alain</b>	quatrième adjoint
<b>HINAUX Eva</b>	cinquième adjointe
<b>SOUIED Charles</b>	sixième adjoint
<b>CRISTALLIN Anne</b>	septième adjointe
<b>MELKI Xavier</b>	huitième adjoint
<b>LE MOING Sandrine</b>	neuvième adjointe
<b>ELALOUF Emmanuel</b>	dixième adjoint
<b>MAVEL-MAQUENHEM Monique</b>	onzième adjointe

**M. DELATTRE** remet à chacun des adjoints au maire, nouvellement élus, une écharpe tricolore. Il informe ensuite les membres du Conseil Municipal de la tenue des prochains Conseils Municipaux, conformément au document remis sur leur table :

- Lundi 14 avril 2014 ;
- Mardi 22 avril 2014 ;
- Lundi 28 avril 2014.

Il invite les membres de l'opposition à communiquer à la Direction Générale des Services les représentants de leur groupe au sein des différents organismes et commissions.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50.

Franconville, le 7 avril 2014.

Pour Extrait Conforme  
**Le Maire**  
**Sénateur du Val-d'Oise**

**Francis DELATTRE**



